

# Dossier de Presse



**Élections des organes délibérants de la Communauté de Communes du Saulnois**

1. Le président Roland GEB accueilli et installe officiellement les 159 délégués communautaires élus lors des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020.
2. Puis le président de la Communauté de Communes du Saulnois (CCS) passe la main au doyen d'âge qui devient président de séance pour procéder à l'installation de la nouvelle gouvernance territoriale.
3. Le président de séance sollicite l'assemblée pour les fonctions suivantes :
  - 1 secrétaire de séance
  - 3 secrétaires pour les opérations de vote

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Mercredi 27 janvier 2021**  
**Château-Salins - Salle polyvalente**



[www.cc-saulnois.fr](http://www.cc-saulnois.fr)

## ORDRE DU JOUR

---

### **FINANCES, MARCHÉS PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES**

*Rapporteur : Gilbert VOINOT*

- Tableau des effectifs
- Fixation des modalités d'exercice du travail à temps partiel
- Prise en charge des déficits des budgets annexes à caractère administratif par le budget principal – Année 2020
- Ouverture exceptionnelle de crédits d'investissement préalable au vote du BP 2021 – Budget principal et budget annexe des déchets ménagers
- Accord-cadre à bons de commande mono-attributaires sans minimum et sans maximum (appel d'offre ouvert) pour la fourniture et la livraison de carburant – Désignation du titulaire du marché concernant :
  - Lot n°1 : Fourniture et livraison de gazoil pour la station-service du Centre Technique Communautaire de Morville-lès-Vic
  - Lot n°2 : Fourniture et livraison de fioul domestique pour les structures multi-accueils de Delme, Dieuze et Francaltroff

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

*Rapporteur : Gérard MEYER*

Zone communautaire Nord-Est de Dieuze - Avenant n°1 au crédit-bail - Bâtiment PTL

### **AGRICULTURE ET DIVERSIFICATION DES ACTIVITES AGRICOLES**

*Rapporteur : François FLORENTIN*

Projet Alimentaire Interterritorial - Engagement de la Communauté de Communes du Saulnois dans la démarche

### **TRAVAUX ET PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE**

*Rapporteur : Laurent FRICHE*

Installation de pompes à chaleur et de protections thermiques passives pour l'Hôtel Communautaire de la CCS à Château-Salins et pour le Centre Technique Communautaire à Morville-lès-Vic – Demande de subvention

## TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins de la collectivité. Ce dernier est mis à jour régulièrement au gré des situations l'impactant telles que les créations et suppressions d'emplois.

Suite aux derniers mouvements de personnel, le tableau des effectifs titulaires et non titulaires est ainsi modifié.

## Chiffres clés

*85 postes pourvus*

*72% des postes sont occupés par des fonctionnaires titulaires*

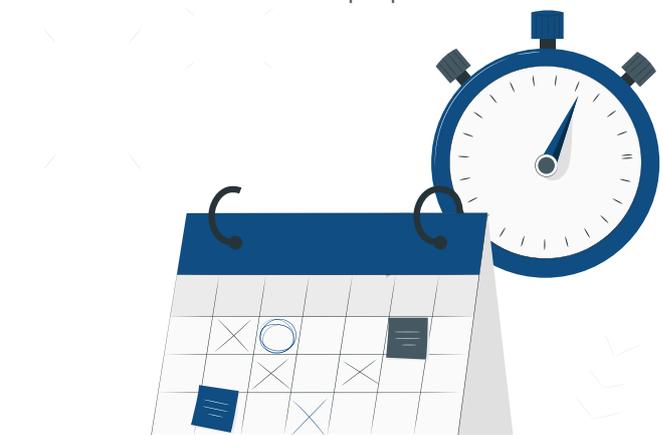
## FIXATION DES MODALITÉS D'EXERCICE DU TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

Les modalités d'exercice du travail à temps partiel doivent être déterminées par l'assemblée délibérante de la collectivité, après avis du comité technique.

Les fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi que les agents contractuels de droit public, peuvent, s'ils remplissent les conditions exigées, exercer leur service à temps partiel. Selon les cas, cette autorisation est soit accordée de plein droit (naissance, handicap...) ou sur autorisation (en fonction des nécessités de service).

L'assemblée délibérante, après avis du comité technique a fixé les modalités d'exercice du travail à temps partiel à la CCS en termes d'organisation

qui peut être quotidienne, hebdomadaire, mensuelle ou annuelle, de quotités de travail variant selon la nature du temps partiel (de plein droit ou sur autorisation) et sur les procédures d'accès au travail à temps partiel.



## PRISE EN CHARGE DES DÉFICITS DES BUDGETS ANNEXES À CARACTÈRE ADMINISTRATIF PAR LE BUDGET PRINCIPAL – ANNÉE 202

Certains budgets annexes ne pouvant s'équilibrer de par leur nature, une aide financière provenant du budget principal est donc nécessaire à l'équilibre financier de ces budget annexes.

C'est le cas notamment des budgets annexes des zones d'activités économiques.

## OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT PRÉALABLE AU VOTE DU BP 2021 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Repère : Article L1612-1 du CGCT

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

L'adoption du budget primitif de la Communauté de Communes du Saulnois étant fixée au 31 mars 2020, les élus ont été amenés à se prononcer sur l'ouverture de crédits d'investissement afin de ne pas retarder des projets communautaires.

Conformément à l'article L1612-1 du CGCT, les élus ont validé l'ouverture de crédits d'investissement à hauteur de 179 892,23 €, somme correspondant à la limite des 25% des crédits budgétaires 2020 portant sur l'investissement.

## ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE MONO-ATTRIBUTAIRES SANS MINIMUM ET SANS MAXIMUM (APPEL D'OFFRE OUVERT) POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE CARBURANT – DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU MARCHÉ

L'assemblée communautaire a pris acte de la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 21 janvier 2021 pour la désignation du titulaire du marché concernant :

La fourniture et la livraison de gasoil pour la station-service du Centre Technique Communautaire de Morville-lès-Vic et la fourniture et la livraison de fioul domestique pour les structures multi-accueils de Delme, Dieuze et Francaltroff.

L'entreprise BEYEL de Mittersheim a été retenue pour ces deux lots pour une année, renouvelable par trois reconductions tacites d'un an soit une durée du marché de quatre années maximum.



Le Centre Technique Communautaire dispose de sa propre station-service

## ZONE COMMUNAUTAIRE NORD-EST DE DIEUZE – UN AVENANT AU CRÉDIT-BAIL POUR LE BÂTIMENT OCCUPÉ PAR L'ENTREPRISE PTL



### Contexte :

En juin 2020, la société PTL avait fait part à la CCS de difficultés financières compte tenu de la crise sanitaire de la COVID 19 de mars 2020, entraînant une incapacité ponctuelle d'acquittement des loyers mensuels fixés dans le cadre de son crédit-bail.

A cette date et sous la précédente mandature, il avait été décidé de surseoir temporairement à l'acquittement du loyer mensuel d'un montant de 17 034,32 € TTC

Le 8 décembre 2020, le Président de la CCS, Jérôme END, en présence de ses vice-présidents, Messieurs Gilbert VOINOT, délégué aux Finances et aux Ressources Humaines, et Gérard MEYER, délégué au développement économique, ont rencontré le Président Directeur Général de PTL.

Compte tenu de la reprise d'activité de l'entreprise depuis l'été 2020, l'entreprise reprendra l'acquittement de ses loyers à compter du 1er janvier 2021.

Les loyers impayés de mars à décembre 2020, comme le permettaient les dispositifs économiques de l'Etat, correspondant à un montant total de 170 432,00 € seront inclus de manière échelonnée aux loyers restants jusqu'au terme du crédit-bail du 31 décembre 2025.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2021, ce premier avenant au crédit-bail viendra majorer le loyer mensuel actuel de la somme de 946,84 € TTC portant ainsi la mensualité à la somme de 17 990.04 € TTC jusqu'à son terme. L'acte notarié sera établi par l'étude de Maître SOHLER.

# AGRICULTURE ET DIVERSIFICATION DES ACTIVITES AGRICOLES

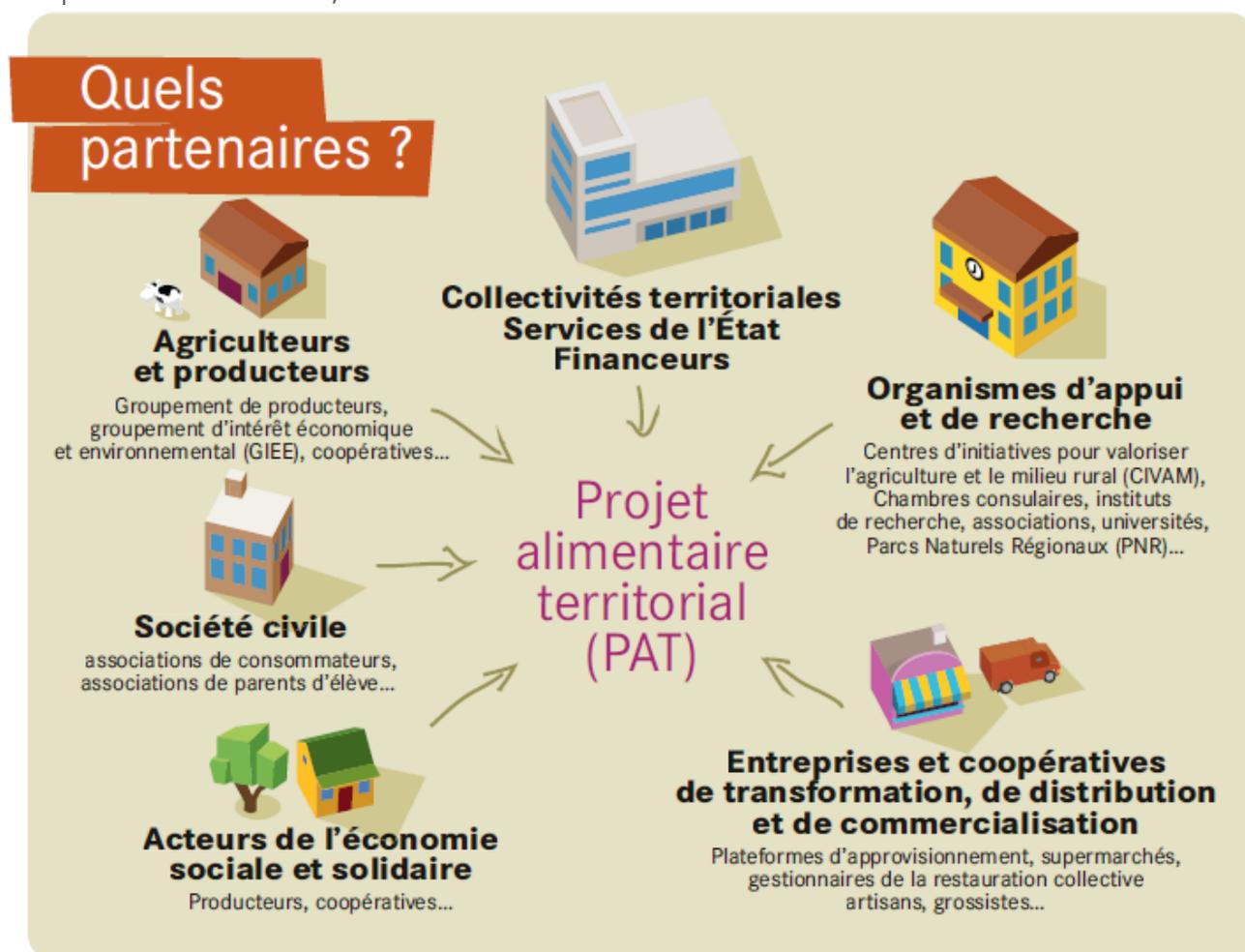
## LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS S'ENGAGE DANS UNE DEMARCHE DE PROJET ALIMENTAIRE INTERTERRITORIAL

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ou interterritoriaux (lorsqu'ils concernent plusieurs EPCI) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir de l'agriculture, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).

Au regard du « potentiel agricole » de son territoire, la CCS a entrepris dès 2015 de mener une étude de faisabilité sur le développement des circuits alimentaires de proximité sur le territoire du Saulnois. Désormais, pour aller bien plus en avant que cette première démarche, la Communauté de

Communes du Saulnois souhaite se doter d'une réelle stratégie alimentaire adaptée aux réalités du territoire et concertée avec les territoires voisins du Pays de Sarrebourg et de Phalsbourg.

Portée par le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) du Pays de Sarrebourg, la première étape de cette ambition consiste en la réalisation d'un diagnostic alimentaire partagé à l'échelle de la Moselle Sud qui dégagera les enjeux spécifiques à nos territoires et mettra en évidence les collaborations possibles avec les partenaires institutionnels de la démarche.



# AGRICULTURE ET DIVERSIFICATION DES ACTIVITES AGRICOLES SOCIALE

Il sera nécessaire ensuite d'engager une seconde phase qui consistera en la construction d'une stratégie adaptée, d'un plan d'action commun et la mise en place d'une gouvernance adaptée assurant la mise en œuvre opérationnelle du projet.

Le territoire doit capitaliser sur les initiatives déjà en place (réseaux de vente préexistants, actions de réduction du gaspillage alimentaire, filières territoriales, etc.) pour accroître la valorisation des productions locales. Le Projet Alimentaire Territorial qui découlera de ce travail devra contribuer à la prise en compte des enjeux de demain en matière d'agriculture, de développement économique local, d'environnement, de santé et d'accessibilité alimentaire.

## Quels sont les principaux intérêts d'un PAT pour la CCS ?

- ▶ Développer la politique agricole de la CCS
- ▶ Développer les débouchés locaux encore peu explorés (produits locaux en restauration collective et commerciale et en Grande Moyenne Surface ; améliorer la visibilité offre/demande)
- ▶ Développer l'offre agricole locale pour apporter plus de diversité aux consommateurs (développer l'arboriculture, le maraîchage et la pisciculture ; favoriser l'accès au foncier ; optimiser les outils de transformation existants et réalisation d'une étude d'opportunité pour la mise en place de nouveaux outils)
- ▶ Renforcer les partenariats et les synergies entre les acteurs locaux

- ▶ Renforcer la visibilité des produits et l'identité du territoire
- ▶ Sensibiliser / Former / Accompagner les acteurs locaux

## Pourquoi mutualiser cette démarche avec le PETR de Sarrebourg ?

Avec la nouvelle mandature 2020-2026, les élus du Pays de Sarrebourg, de Phalsbourg et du Saulnois se sont rapprochés, notamment par une candidature auprès de l'UNESCO au titre de réserve de biosphère.

Le plan de gestion de la réserve inclut notamment un axe majeur sur les circuits de proximité. Des coopératives et des outils de transformation sont communs entre le Saulnois et les territoires du PETR et beaucoup d'enjeux se recoupent. Il apparaît alors tout à fait pertinent d'établir un Projet Alimentaire Interterritorial pour optimiser et renforcer les actions qui en découleront.

La CC du Saulnois donne mandat au PETR du Pays de Sarrebourg pour la mise en place commune d'un Projet Alimentaire Interterritorial à l'échelle des 3 EPCI Sud Mosellans. Cette convention indiquera les modalités financières du partenariat. En effet la finalisation de l'étude de diagnostic et la finalisation du plan d'actions interterritorial pour le Saulnois s'élève à 35 760 € TTC, soutenu à hauteur de 70% par le Plan de Relance de l'Etat. Le PETR percevra pour notre compte les financements inhérents au PAT élargi au Saulnois et facturera le reliquat à la CCS, soit 14 900 € TTC.

# TRAVAUX ET PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

## INSTALLATION DE POMPES À CHALEUR ET DE PROTECTIONS THERMIQUES PASSIVES POUR L'HÔTEL COMMUNAUTAIRE DE LA CCS À CHÂTEAU-SALINS ET POUR LE CENTRE TECHNIQUE COMMUNAUTAIRE À MORVILLE-LÈS-VIC – DEMANDE DE SUBVENTION

Ces deux bâtiments sont actuellement chauffés par des systèmes fonctionnant au gaz. Pour réaliser des économies thermiques et se conformer à ses ambitions vis-à-vis de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la CCS souhaite adjoindre aux chauffages existants, des dispositifs de type pompe à chaleur.

Par ailleurs, pour améliorer le confort des agents au sein de ces deux bâtiments, en particulier

au cours des périodes de chaleur prolongées, il est également prévu d'installer des dispositifs passifs pour limiter l'impact thermique (filtres UV et /ou BSO).

Les travaux estimés à 149 000€, la CCS sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Plan de Relance à hauteur de 89 400 € (soit 60% du budget).

## VOEUX DU PRÉSIDENT DE LA CCS

A l'issue de ce conseil communautaire, Jérôme END, Président de la CCS a présenté ses vœux en vidéo. En effet, en cette année exceptionnelle, une cérémonie des vœux ne pouvait être envisagée. Le Président a choisi de présenter ses vœux en vidéo en y intégrant les temps forts de l'année 2020 de la Communauté de Communes du Saulnois.





14 Ter, Place de la Saline  
57170 CHÂTEAU-SALINS

Tel : 03 87 05 11 11  
[administration@cc-saulnois.fr](mailto:administration@cc-saulnois.fr)

Contact Presse:  
Cécile CHAPUT  
Tel : 03 87 05 80 76 ou 06 76 66 07 46  
[cecile.chaput@cc-saulnois.fr](mailto:cecile.chaput@cc-saulnois.fr)